

**PRÉSIDENTE**

Direction Juridique et  
d'Administration  
Générale

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

Bureau du Secrétariat  
de l'Assemblée

6 route des Artifices,  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 00

Courriel :  
dja.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Indri SURATNO

N° 12898-2018/2-  
ISP/DJA

**ANNÉE 2018**  
**N° 10-2018/RAP-COM**

**RAPPORT**  
**de la commission du développement économique**  
**du jeudi 24 mai 2018**

Le **jeudi 24 mai 2018 à 15 heures 30**, la commission du développement économique (DE) s'est réunie sous la présidence de M. Grégoire Bernut, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 9926-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 ;
- **rapport n° 2853-2018/1-ACTS** : projet de délibération relative à la cession à la SAEM PROMOSUD d'une action détenue par la province dans le capital de l'institut calédonien de participation (ICAP).

**Présents** :

M. Grégoire Bernut, Mme Gyslène Dambreville, Mme Monique Jandot, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux et Mme Nicole Robineau.

**Absents** :

Mme Marie-Françoise Hmeun et M. Louis Mapou.

**Procurations\*** :

Mme Marie-Françoise Hmeun à Mme Nicole Robineau.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :**

Monsieur Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;  
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par :**

Monsieur Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
Monsieur Charles Vakié, secrétaire générale adjoint chargé du développement durable (SGA-DD) ;  
Madame Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;  
Monsieur Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;  
Madame Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (DJA/SAJR) ;  
Madame Elsa Laubscher, chargée d'études juridiques (DJA/SAJR) ;  
Madame Vaïtiaré Brizzard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (DJA/SAJR) ;  
Madame Cinthia Morizot, directrice-adjointe de l'emploi, de la formation et de l'économie (DEFÉ) ;  
Madame Iolani Martin, chargée de mission Tourisme (DEFÉ) ;

### Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 2853-2018/1-ACTS** : projet de délibération relative à la cession à la SAEM PROMOSUD d'une action détenue par la province dans le capital de l'institut calédonien de participation (ICAP).

L'Institut calédonien de participation (ICAP) est un organisme créé par les Accords de Matignon et reconduit par l'Accord de Nouméa. Son statut est celui d'une société anonyme d'économie mixte constituée en application de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946. Il a pour objet de promouvoir les projets d'initiative locale concourant au développement de l'intérieur et des îles. Il contribue au renforcement de la structure financière des entreprises par des prises de participations, minoritaires et temporaires, dans le capital de sociétés et par des avances en compte courant, qu'il s'agisse de création ou de développement d'entreprises.

Son conseil d'administration est composé d'un président ainsi que des neuf membres suivants : le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le Secrétaire général du Haut-commissariat, le Trésorier Payeur Général de la Nouvelle-Calédonie, le Directeur de l'Agence française de développement en Nouvelle-Calédonie (AFD), le Directeur général de la Banque calédonienne d'investissement (BCI), le Directeur général de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), le Président de l'Assemblée de la province Nord, le Président de l'Assemblée de la province Sud et le Président de l'Assemblée de la province des Iles loyauté.

Son capital social est constitué de 13 800 actions de dix mille (10 000) francs CFP chacune. Il est réparti entre les quatre actionnaires suivants :

- L'Agence française de développement : 7 200 actions, soit 52 %
- La province Sud : 2 200 actions, soit 16 % (*délibération n° 11-89/APS du 21 juillet 1989 portant participation de la province au capital de l'ICAP*)
- La province Nord : 2 200 actions, soit 16 %
- La province des Iles loyauté : 2 200 actions, soit 16 %

Or, il apparaît que la composition actuelle de l'actionnariat n'est pas en accord, d'une part avec les règles relatives aux sociétés anonymes qui imposent d'avoir un capital composé d'au moins sept actionnaires, et d'autre part avec celles des sociétés d'économie mixte d'Etat (type loi 1946) qui imposent qu'une personne privée, au minimum, dispose d'une action.

Afin de pallier cette situation, la direction des outre-mer a proposé que les trois provinces cèdent une de leurs actions de l'ICAP à leur société d'économie mixte locale (SEM) respective (PromoSud, Nord Avenir et SODIL) dans la mesure où celles-ci constituent des personnes morales de droit privé, et sont considérées à ce titre comme des actionnaires privés. Lors de sa séance du 14 décembre dernier, le conseil d'administration de l'ICAP a suivi cette proposition et validé l'entrée de ces trois sociétés au sein de son capital.

Il est à noter que cette cession ne porte au total que sur trois actions (une par province), soit 0,02 % du capital, qu'elle ne confère aucun droit particulier aux acquéreurs qui restent largement minoritaires, que les actions sont difficilement cessibles à des tiers extérieurs, et enfin que l'ICAP n'a pas vocation à distribuer des dividendes.

Concernant le prix de cession envisagé, il peut être établi de deux manières selon le commissaire aux comptes de l'ICAP :

1. Soit en fonction des capitaux propres de l'ICAP, ce qui porte le montant de l'action à cent soixante-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (169 278) francs CFP ;
2. Soit à la valeur nominale de dix mille (10 000) francs CFP par action.

Dans la mesure où cette cession ne vise qu'à régulariser la situation de l'ICAP, il vous est proposé d'accepter de céder à PromoSud une action détenue par la province Sud au capital de l'ICAP et de retenir l'option n° 2, soit la valeur nominale, comme prix de cession. Pour information, les provinces Nord et Iles, qui ont déjà validé la cession d'une action de l'ICAP à leur SEM (Nord

Avenir et SODIL), ont retenu cette option.

En province Sud, PromoSud, bien que favorable sur le principe d'entrer au capital de l'ICAP pour régulariser la situation de cette société, doit encore faire valider cette décision par son conseil d'administration. Ensuite, le bureau de l'Assemblée de la province Sud devra adopter une délibération autorisant PromoSud à prendre une participation dans l'ICAP.

\*\*\*

*Dans la discussion générale, M. Lecourieux a demandé à ce qu'un point complet concernant les actions de PromoSud soit présenté lors d'une prochaine séance publique de l'assemblée de la province Sud. M. Michel a répondu par l'affirmative et a, en outre, indiqué que ce point serait fait dans le cadre de l'examen d'un rapport de la chambre territoriale des comptes, prévu à l'ordre du jour d'une prochaine séance publique. M. Kerjouan a ajouté qu'un point annuel sur les participations de la province Sud au capital des sociétés, et notamment de PromoSud, sera annexé au compte administratif que les conseillers recevront prochainement. M. Lecourieux a alors précisé qu'il souhaitait qu'un rapport, plus complet qu'une annexe, soit fait concernant PromoSud. En complément, M. Bernut a rappelé qu'une séance publique de la province Sud était dédiée à la présentation de PromoSud lors d'une précédente mandature et qu'il serait éventuellement opportun de réitérer l'exercice.*

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

Articles 1 et 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Grégoire Bernut, Mme Gyslène Dambreville, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux et Mme Nicole Robineau).**

\*\*\*

- **rapport n° 9926-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025

*« Penser la stratégie économique de la Nouvelle-Calédonie, c'est aussi penser le Tourisme »,* tels furent les mots utilisés le 7 mai dernier à Nouméa par Emmanuel MACRON, Président de la République, pour souligner les chances que représente le secteur du tourisme pour le développement du pays et les perspectives d'emploi que ce secteur assure à notre jeunesse.

Deuxième secteur d'exportation du Territoire, le tourisme est en effet un secteur à valoriser pour promouvoir un développement plus équilibré :

- C'est un secteur transversal, créateur d'emplois directs et indirects, faisant appel à tous les niveaux de formation et de qualification ;
- Il permet un rééquilibrage économique au profit de l'intérieur et des Iles ;
- Il rapporte des devises de façon pérenne et constitue à ce titre l'une des principales voies pour se prémunir des risques liés à une économie excessivement centrée sur le nickel.

A condition de privilégier des formes de tourisme respectueuses de l'environnement et des populations, la Nouvelle-Calédonie dispose à travers ce secteur d'un véritable potentiel de croissance et de création d'emplois.

### **L'attention particulière accordée au secteur du tourisme depuis 2004**

Soucieux de rééquilibrer la structure de l'économie calédonienne et de faire valoir les richesses indiscutables du territoire en matière touristique, les élus calédoniens des trois provinces ont lancé en 2004 une première démarche concertée autour du développement touristique.

Cette démarche s'est traduite d'abord par l'organisation des assises du tourisme puis par

## **l'élaboration du Plan de Développement Touristique Concerté en 2005.**

Durant 10 ans, les préconisations du plan d'actions ont été mises en œuvre à des degrés divers selon les thématiques. Néanmoins, certains projets emblématiques ont vu le jour :

- **L'objectif de se doter d'hôtels sous enseigne internationale à forte notoriété** s'est traduit par l'implantation du Sheraton à Deva, la rénovation des Méridien à Nouméa et l'île des Pins et l'implantation de la marque Hilton sur le territoire.
- **La création de la marque « Nouvelle-Calédonie, Pacifique au cœur »** et de ses déclinaisons en termes de communication et de partenariats, adossée à l'inscription du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO, permet d'assurer une promotion internationale sous une identité unique.
- **Le lancement des contrats de destinations** a permis d'engager collectivement l'ensemble des acteurs du tourisme (publics et privés) pour travailler de manière concertée et accrue au développement de l'attractivité touristique de la destination Nouvelle-Calédonie.
- **La structuration de l'offre** a permis la mise en œuvre d'un nouveau référentiel de classement des hôtels et d'une stratégie de niche par type d'activités (label de qualification de l'offre équestre, création de la Maison du Lagon), la professionnalisation des acteurs (éducateurs, formations, accompagnement, réglementation...) et la mise en place de 5 offices du tourisme en province Sud.

Ainsi, si certaines préconisations de ce plan sont toujours d'actualité, l'ambition, les objectifs et les actions prioritaires du PDTC devaient faire l'objet d'une actualisation, notamment pour mieux prendre en compte un certain nombre de faiblesses bien identifiées :

- un déficit de notoriété, dû notamment à une promotion internationale insuffisante et à une coordination entre acteurs en progrès mais encore insuffisante,
- une image de destination chère,
- une capacité d'accueil insuffisante et insuffisamment diversifiée pour capter des marchés internationaux,
- une qualité de services ne répondant pas au niveau attendu par la clientèle touristique internationale.

### **Une démarche de concertation renouvelée et élargie en 2015**

Ces constats ont conduit le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les exécutifs des trois provinces à lancer, à partir de novembre 2015, les « Ateliers du Tourisme de la Nouvelle-Calédonie ». Leur mobilisation reflète une volonté commune de mener une action forte et coordonnée à l'échelle du territoire, dans le respect des compétences de chacun.

Plus de cinq cents opérateurs de l'industrie touristique ont ainsi :

- partagé le bilan du Plan de Développement Touristique Concerté (2005-2015),
- réalisé de façon partenariale un diagnostic mettant en évidence les atouts et les faiblesses du secteur touristique calédonien,
- et formulé un ensemble de recommandations pour assurer le développement de ce secteur.

### **Une nouvelle stratégie : le SDTSL 2025**

Au terme de ce travail collaboratif, l'objectif retenu à l'horizon 2025 est :

- de franchir le seuil de 200 000 touristes par an, soit une croissance moyenne annuelle de 6 % (croissance effectivement atteinte depuis 2014) ;
- de doubler les revenus du secteur du tourisme (qui représentaient 23 milliards de francs CFP en 2015) et le nombre d'emplois directs du secteur (environ 5 500 emplois aujourd'hui).

Afin d'atteindre ces objectifs, les différentes préconisations formulées au cours des Ateliers du Tourisme ont été traduites sous la forme d'un nouveau plan d'actions à l'échelle du Territoire, dénommé : « Stratégie de Développement Touristique des Services et des Loisirs 2025 »

Les principaux axes de cette SDTSL sont listés comme suit :

1. **Fédérer les acteurs publics** et privés (transports, hébergements, réceptifs, agents de tourisme,

activités touristiques, organismes de promotion...) **au sein d'une entité unique** dont la mission serait d'assurer une représentativité (prospection, promotion, marketing, veille...) de la Nouvelle-Calédonie à l'international grâce à la mise en place de l'Agence de Développement Touristique de la Nouvelle-Calédonie (ADT NC).

2. **S'assurer que cette structure unique ait pour rôle, notamment de renforcer la notoriété de la destination sur nos marchés cibles** (Australie, France, Nouvelle-Zélande, Japon, Europe, Chine) et de poursuivre les travaux avec les opérateurs (compagnies aériennes et hôteliers) dans le cadre des contrats de destination, de façon à rendre la Nouvelle-Calédonie plus concurrentielle. De nouveaux contrats ont été signés pour les marchés chinois et japonais, tandis que les contrats existants pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Europe seront mis à jour et renouvelés à la fin de l'année.
3. **Faire de la Nouvelle-Calédonie une véritable destination touristique accessible**, par le biais du renouvellement des flottes internationales et domestiques, la prospection de nouvelles compagnies, et l'amélioration des systèmes de réservation.
4. **Développer et structurer l'offre touristique**, que ce soit au niveau des transports, des hébergements, des activités et autres services, est également un point crucial de cette stratégie, avec la volonté de valoriser l'artisanat, la culture locale et l'authenticité du territoire, afin de créer une véritable identité marketing de notre destination.
5. **Elever la qualité des prestations touristiques au niveau du coût de la destination**, au travers notamment de formations qualifiantes et diplômantes, de labellisation et de réglementation de certaines professions. Ces axes rejoignent l'objectif d'améliorer l'expérience et la satisfaction du visiteur (croisiéristes et touristes) dans le but d'accroître le nombre de séjours renouvelés.
6. **Respecter les principes du développement durable**, c'est-à-dire privilégier des formes de tourisme alliant croissance économique, protection de l'environnement et appropriation/retombées pour les populations
7. **Identifier certaines zones géographiques comme étant « à fort potentiel touristique »** telles que l'île des Pins (joyau de la Nouvelle-Calédonie), les îles Loyauté (structurer l'offre croisiéristes et implanter des équipements hôteliers de standing), Deva (tourisme international, clientèle domestique familiale) ... ou comme nécessitant une attention toute particulière, comme Nouméa pour que la capitale devienne le cœur du tourisme calédonien.
8. **Améliorer l'accueil des croisiéristes avec l'objectif de faire entrer Nouméa dans le top 10 des escales les mieux notées de la zone Pacifique** en facilitant le transport, poursuivant la politique d'embellissement de la ville, favorisant la grande plaisance, améliorant la signalétique, créant une réelle attractivité patrimoniale et culturelle de la ville.
9. **Faire du tourisme de croisière un axe de travail prioritaire**, en termes d'accueil, d'amélioration des infrastructures, de diversification de l'offre et de coordination des acteurs. L'impact environnemental sera au cœur des préoccupations avec une attention toute particulière aux types de bateaux visiteurs (capacité, pollution...), au nombre de touchers, de même qu'à la dispersion des croisiéristes sur les différents sites accueillants.
10. **Mettre en place une fiscalité dédiée au financement de la filière tourisme** (taxe nuitée, taxe croisières...) et favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur (défiscalisation, facilités d'embauche, formations, sensibilisation...).
11. **Instaurer une veille stratégique** pour évaluer l'impact des actions, rôle qui serait dévolu à un

Observatoire du tourisme qui aurait pour mission de collecter et d'analyser les statistiques du secteur, mais également de suivre les indicateurs nécessaires au pilotage en temps réel de cette stratégie.

La réussite de cette nouvelle stratégie touristique passera nécessairement par une prise de conscience générale de ce que l'industrie touristique peut représenter en termes de création d'emplois, de richesses et d'opportunités pour la Nouvelle-Calédonie.

Les Ateliers du Tourisme ont initié une large campagne de sensibilisation qui doit être poursuivie afin d'impulser les changements attendus par la clientèle internationale.

Les efforts engagés par l'ensemble des acteurs ont déjà commencé à porter leurs fruits puisque la Nouvelle-Calédonie a accueilli 120 699 touristes de séjour en 2017, dépassant même les objectifs fixés, et la barre symbolique des 120 000 visiteurs. Le Territoire enregistre donc, pour la troisième année consécutive, et dans un contexte de ralentissement économique général dû à la crise du nickel, un record de fréquentation qui doit nous encourager dans notre nouveau modèle de fonctionnement « pays » pour le développement de ce secteur.

Cette stratégie, arrêtée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, doit être actée par chaque province et par le Congrès afin que la gouvernance concertée puisse voir le jour et que chaque institution puisse mettre en œuvre le plan d'action correspondant à son domaine de compétence.

### Une déclinaison locale pour le « joyau de la Nouvelle-Calédonie » : les Ateliers du Tourisme de l'île des Pins

Une démarche pilote a été menée à l'île des Pins par la province Sud fin avril 2018, à travers l'organisation de trois jours de rencontres et de débats, lors desquels tous les acteurs publics ou privés mais aussi et surtout les populations locales ont pu s'informer, contribuer et donc s'approprier la démarche afin de construire ensemble un tourisme respectueux de l'environnement et source de retombées pour les populations. Ces journées ont permis de mobiliser plus de 150 acteurs pour mener une réflexion concertée dont les orientations feront l'objet d'une restitution dans les prochaines semaines. L'objectif est de construire un plan d'actions spécifique au développement de ce secteur à l'île des Pins.

### Une déclinaison propre à la province Sud

La province Sud a d'ores et déjà décliné la SDTSL au travers de plusieurs actions :

- **La province Sud participe aux comités techniques** qui réunissent les institutions pour la mise en place de l'ADT.
- **Le travail de structuration et de mutualisation des acteurs du tourisme** est également en cours avec, notamment, une réflexion sur le statut des structures et la mise en place très prochainement du Plan de Professionnalisation des Acteurs du Tourisme.
- **Des formations** sont d'ores et déjà engagées : des acteurs mais également des offices de tourisme, plateforme de e-learning, réforme de diplômes (agents de tourisme, accompagnateur de sorties équestre et pédestre), labels nautique et accueil en tribu...
- Un diagnostic des structures a eu lieu et un partenariat a été signé **pour faciliter la vente en ligne de nos produits**.
- **La révision des grilles tarifaires des vols domestiques** a déjà été mise en place et le projet de desserte maritime pour l'île des Pins se dessine.
- Un travail de **mise en place de la signalisation touristique** a été effectué à Bourail, dans le Grand Sud et à Nouméa.
- Une **démarche de révision du code des aides pour le soutien des entreprises (CASE)** est également en cours dans le but de favoriser le financement et l'accompagnement du secteur dans les

zones prioritaires.

- De nombreux projets sont en cours pour contribuer à l'amélioration de l'accueil croisiéristes, tels que : le schéma d'aménagement du Port Autonome à Nouméa, les travaux au ponton de l'île des pins, la charte d'accueil des commerces du centre-ville (Cruise Friendly et Thank You For Coming), le projet de village océanien.

\*\*\*

Les travaux menés en 2016 ont vu la structuration de la stratégie par l'ensemble des professionnels dans le cadre des Ateliers, stratégie formellement validée lors de la réunion de restitution de décembre 2016. L'année 2017 a permis de partager ces réflexions afin d'obtenir l'adhésion des Exécutifs des provinces et de la Nouvelle-Calédonie sur un projet de stratégie touristique abouti.

Treize ans après l'adoption du PDTC, il est grand temps de valoriser le travail de l'ensemble des acteurs du tourisme afin de pouvoir mettre en œuvre concrètement un plan d'action décliné de ces orientations stratégiques.

Une mobilisation des élus est aujourd'hui indispensable pour valider la stratégie de développement touristique des services et des loisirs à l'horizon 2025.

\*\*\*

*Un diaporama décrivant les orientations de la nouvelle stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025 a été présenté par M. Charles Vakié, secrétaire général adjoint en charge du développement durable (SGA-DD).*

\*\*\*

*En propos liminaires, M. Michel a souhaité souligner que la démarche concertée entre toutes les collectivités de la Nouvelle-Calédonie a un intérêt stratégique qui permet d'associer les acteurs publics et privés au développement d'une activité économique majeure. En outre, il a indiqué que le tourisme représente la deuxième source d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, après le nickel, et qu'il dispose d'un potentiel de développement considérable, notamment en termes de rééquilibrage et de création d'emplois hors des grandes agglomérations. Le niveau de vie élevé de la Nouvelle-Calédonie la contraint à créer un tourisme haut-de-gamme. Cela permet en conséquence de créer un nombre d'emplois plus élevés par « clé » pour répondre aux exigences de ce niveau de service. Le tourisme constitue ainsi une ressource stratégique dans les zones sans exploitation minière.*

*Par ailleurs, M. Michel a indiqué que le tourisme est le seul secteur d'activité économique en progression dans le contexte économique actuel relativement difficile, notamment en raison des cours du nickel et des échéances politiques.*

*Aussi, pour ces raisons, M. Michel a rappelé la nécessité de réviser et d'actualiser le plan de développement touristique concerté de la Nouvelle-Calédonie (PDTCNC), qui date de plus de treize ans. La création de l'Agence de Développement Touristique de la Nouvelle-Calédonie (ADT NC) caractérise cette évolution vers un mode de gouvernance partagée. La mise en place de cette structure présente un intérêt politique collectif, même si elle pose des questions pragmatiques telles que son mode de gestion et de financement.*

*Sur le principe de gouvernance partagée de l'ADT NC entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces, Mme Lafleur a souhaité savoir quelle collectivité serait décisionnaire. Mme Martin a indiqué que lors des différents comités techniques, des projets de statuts de l'ADT NC ont été proposés. La proposition qui serait retenue consisterait à l'établissement d'un conseil d'administration, où siègeraient les institutions, gouvernement et provinces, à raison de 3 voix chacune, auxquelles s'ajoutent 10 collègues d'activités représentant les professionnels du secteur, à raison d'une voix par collègue d'activité. En complément, M. Michel a précisé qu'il s'agirait donc d'un conseil d'administration à 22 sièges pour lequel il serait nécessaire d'instaurer une majorité avec un consensus minimum afin d'en garantir le bon fonctionnement.*

*Pour sa part, M. Bernut a émis des réserves, car l'établissement du PTDCNC est confronté à un certain nombre de freins, notamment un niveau d'implication politique et financier moins élevé de la province Nord, et la desserte aérienne relativement limitée.*

*En réponse, M. Michel a précisé que la province Nord ne s'oppose pas au PTDCNC, et tend même à l'accompagner, notamment dans la création de l'ADT NC, même si elle n'est pour autant pas disposée à y verser un supplément financier. C'est pourquoi des financements supplémentaires nouveaux, par le biais des recettes générées par l'activité touristique elle-même, sont attendus pour soutenir le secteur et développer la promotion de la Nouvelle-Calédonie à l'international.*

*S'agissant du transport aérien, M. Michel a indiqué que les compagnies successives qui ont desservi la Nouvelle-Calédonie ont toujours été libres de s'implanter localement mais ont cessé leur activité en Nouvelle-Calédonie en raison des conjonctures économiques. Il a cependant rappelé que la compagnie Air Calédonie International (Aircalin) a le projet de renouveler sa flotte et de desservir de nouvelles destinations, comme la Chine. Ces éléments contribuent à créer une dynamique qu'il semble important de ne pas briser.*

*En outre, M. Bernut s'est interrogé sur le fait qu'Aircalin et Air Calédonie (Aircal) souhaitaient faire du transport touristique leur mission première. M. Michel a indiqué qu'Aircal semblait donner priorité aux clients habitant les îles Loyauté plutôt qu'aux touristes. Pour cette raison, la province Sud a choisi de ne pas s'acquitter de sa part dans le dispositif de continuité Pays, tant que des mesures ne seront pas prises pour améliorer le transport des touristes. Il a cependant indiqué qu'Aircal a pris des mesures en ce sens. En complément, Mme Lagneau a précisé qu'un certain nombre de sièges étaient réservés aux touristes depuis 2014, grâce aux contrats de destinations où figure cette obligation.*

*Mme Lafleur a souhaité avoir des précisions sur l'éventuelle création d'un ministère du tourisme au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, évoquée dans la présentation, qui lui semble peu réaliste. M. Michel a répondu qu'il s'agit là d'une piste pour permettre à la Nouvelle-Calédonie, et donc à son gouvernement, de s'impliquer dans la question du développement touristique. Mme Martin a ajouté que la création d'un ministère du tourisme, dans la présentation, est une suggestion de possible gouvernance, dans la mesure où la création de l'ADT NC serait une transition pour la création de ce ministère à moyen ou long terme. M. Bernut a alors rappelé que cette disposition était déjà envisagée il y a treize ans.*

*M. Bernut a souhaité avoir des informations concernant la différence de méthodologie entre les assises du tourisme de 2005 et les ateliers du tourisme de 2015, car les constats en matière de tourisme semblent être les mêmes depuis plus de dix ans. En réponse, Mme Lagneau a rappelé que la méthodologie dépend du PDTCNC puisqu'il s'agit de la première stratégie touristique appliquée en Nouvelle-Calédonie. Elle indique que les ateliers ont été déclinés par thématiques, qui étaient déjà déclinées dans le PDTCNC, avec toutefois l'ajout de la thématique des croisiéristes. Les professionnels du tourisme ainsi que toutes les institutions de Nouvelle-Calédonie s'y sont inscrits. Les premiers ateliers ont porté sur un constat des réalités lié au secteur touristique, qui a abouti à une actualisation du plan.*

*S'agissant de la création de chambres d'hôtels pouvant accueillir des touristes, prévue initialement par le PDTCNC, Mme Lafleur a rappelé que le nombre estimé de 235 000 touristes n'a jamais été atteint et qu'en conséquence, le nombre de chambres a diminué. Aussi, elle a souhaité savoir ce qui était prévu pour pallier cette diminution. Mme Lagneau a répondu que cette estimation a été révisée lors des ateliers du tourisme. Grâce à la diversification des activités et des services, à la rénovation de certains hôtels, et à l'ouverture de nouveaux établissements, la capacité d'hébergement a évolué, et s'inscrit dans des prestations haut de gamme réputées à l'international. En complément, Mme Martin a indiqué que des établissements tels que le Sheraton de Déva ou le Betikure ont été construits en dehors des grandes agglomérations, offrant ainsi plus d'hébergements. Le nombre de chambres est donc estimé aujourd'hui à environ 3000 pour toute la Nouvelle-Calédonie. Mme Lagneau a ajouté que la volonté d'attirer plus de touristes implique de créer plus de chambres et de chercher de nouveaux investisseurs.*

*En réponse à M. Bernut, qui a souhaité savoir à combien est estimé l'investissement nécessaire par la collectivité, Mme Martin a indiqué qu'il est estimé à 84 milliards sur dix ans. Ce montant inclurait la création de 500 nouvelles clés, la rénovation nécessaire du parc hôtelier, la*

création d'infrastructures qui entourent les établissements hôteliers, la préparation de dossiers et de maîtrise d'ouvrage dans le but de séduire des investisseurs étrangers, l'accompagnement de projets d'hébergements et d'activités touristiques, la structuration de l'offre, un plan de formation pour les acteurs du tourisme, et l'allégement fiscal prévu pour attirer les investisseurs. Mme Martin a cependant souligné le fait que le rendement serait important : en effet, les recettes sont estimées à 395 milliards sur dix ans. Les montants les plus importants seraient engagés lors des premières années. Un retour sur investissement rapide peut être espéré, d'autant plus que des investisseurs privés potentiels semblent intéressés, et rassurés par le fait qu'il existe une réelle stratégie de développement touristique, commune aux trois provinces.

Concernant la promotion internationale, M. Bernut a souhaité savoir quel serait le montant à engager, dans la mesure où en Nouvelle-Calédonie, celle-ci est entièrement prise en charge par la collectivité, contrairement à d'autres pays où elle est financée par les investisseurs privés. En réponse, Mme Lagneau a indiqué que le groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie tourisme point Sud (GIE NCTPS) engage environ 545 millions sur la promotion internationale, dont 20 millions sont abondés par la province Nord et 20 autres millions par la province des îles. Elle a ajouté que pour atteindre l'objectif de 200 000 touristes, il faudrait engager environ 1 milliard 200 mille francs CFP. Pour cette raison, Mme Lagneau a confirmé qu'il serait intéressant de développer la fiscalité pour le secteur du tourisme afin que la promotion internationale ne dépende plus seulement de la collectivité.

À ce propos, Mme Lafleur a émis des réserves concernant les taxes relatives à l'accueil des croisiéristes qu'il est prévu d'instaurer. En effet, leur imposition prématurée représenterait un frein au développement de la fréquentation touristique dans ce domaine. M. Michel a répondu que face à l'explosion soudaine du nombre de croisiéristes, il semblait urgent de trouver le moyen de dégager des financements très significatifs pour créer des infrastructures adaptées à leur accueil. L'état des lieux d'accostage, comme à l'île des Pins, ne permet pas, à l'heure actuelle, d'offrir des prestations de qualité, ce qui, à terme, contribuerait à la baisse significative de la fréquentation touristique. Il a ajouté que les subventions de l'Etat ne permettent pas de couvrir les frais d'investissement.

Mme Lafleur a alors souhaité savoir ce qu'il en était du projet de gare maritime prévu à l'île des Pins. En réponse, M. Michel a indiqué que l'ancienne mandature de la mairie n'avait pas donné son accord lorsque ce projet fut initié.

S'agissant de l'extension des abattements de la caisse des allocations familiales et des accidents du travail (CAFAT) préconisée dans la présentation, M. Bernut a indiqué que le contentieux existant à l'heure actuelle avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ne permet pas de la mettre en œuvre. Cette préconisation constitue pourtant une solution intéressante pour le financement de la stratégie de développement touristique. M. Michel a alors confirmé que le contentieux devait être réglé pour envisager cette extension.

D'autre part, M. Bernut a souhaité avoir des précisions concernant l'avis du conseil économique, sociale et environnemental (CESE) sur cette stratégie de développement touristique. M. Michel a répondu que le CESE ayant été saisi par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, cet avis leur sera présenté lors d'une séance au Congrès, ce texte ayant pour vocation à être également adopté par la Nouvelle-Calédonie et les deux autres provinces.

Mme Lafleur a souhaité connaître les préconisations de la stratégie en matière de formation hôtelière et d'incitation à la vocation dans le domaine touristique. Selon elle, une baisse des charges des employeurs dans ce secteur pourrait permettre de revaloriser les salaires. En réponse, Mme Martin a indiqué que plusieurs actions de sensibilisation sont effectuées auprès des scolaires, dans l'optique de créer de nouveaux ambassadeurs du tourisme, et de déclencher, à terme, des vocations. Le travail de fond ainsi engagé pourrait contribuer à améliorer la formation dans le secteur du tourisme.

M. Bernut a souhaité savoir quel est l'avis de la ville de Nouméa concernant cette stratégie de développement touristique. Mme Lagneau a expliqué que la capitale était particulièrement impliquée dans les ateliers du tourisme, dans les groupes de travail et les questions la concernant. Un travail en partenariat avec la chambre du commerce et d'industrie pour établir une stratégie touristique pour la ville de Nouméa a été engagé.

*En conclusion, M. Bernut a souhaité savoir si un élément de veille en matière de tourisme était prévu. Mme Martin a précisé qu'un groupe de travail avec l'institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE), le gouvernement, le GIE NCTPS et d'autres acteurs privés a été instauré en ce sens. Ce groupe de travail a permis de définir une liste des besoins en termes de statistiques et de données. Elle a ajouté qu'une demande de consultation auprès de la caisse des dépôts a été formulée pour l'établissement d'une méthodologie de récolte de données. Il est à noter cependant que c'est l'ISEE qui sera principalement en charge des enquêtes pour permettre la mise en place d'un élément de veille dans le pôle stratégie et observatoire du secteur.*

\*\*\*

**Examen du projet de délibération :**

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (Mme Gyslène Dambreville, Mme Monique Jandot, Mme Marie-Françoise Hmeun et Mme Nicole Robineau).**

**M. Grégoire Bernut et Mme Isabelle Lafleur se sont abstenus sur l'ensemble du projet de texte. Ils ont indiqué réservé leur vote pour l'examen du projet de texte en séance publique.**

**M. Yoann Lecourieux a quitté la commission à 16h37, soit avant que la commission ne rende son avis sur le projet.**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 17 heures 31.

**Le président de la commission du  
développement économique**



**Grégoire Bernut**